



CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES



SOMMAIRE

- Présentation
- 1. La devanture et son environnement
- 2. Les différents types de devantures
- 3. Les enseignes et leur éclairage
- 4. Les éléments de protection climatique
- 5. Les éléments de fermeture
- 6. Les accessoires techniques en façade
- 7. La réglementation en vigueur
- 8. Les démarches administratives

Présentation

Les grands objectifs de la restructuration d'une vitrine **Aspects généraux**

La vitrine est l'un des éléments les plus importants en termes d'attractivité et d'image pour tout commerce. Elle confère une identité à chaque entreprise et valorise l'espace public sur lequel elle s'affiche.

Ce guide permet d'identifier les éléments essentiels pour réaliser ou réhabiliter des vitrines commerciales dans le périmètre du cœur de ville de Corte. Chaque intervention visible depuis l'espace public doit en effet prendre en compte le contexte patrimonial et le valoriser.

Prendre en compte le contexte

Les vitrines doivent être conçues de manière à constituer un ensemble harmonieux avec les autres éléments qui constituent la façade d'un immeuble, ses matériaux, ses couleurs, ses modénatures... Chaque vitrine nécessite donc l'élaboration d'un projet très détaillé qui ne laisse rien au hasard, de la manière dont elle s'implante aux choix de ses matériaux ou à celui de la typographie de son enseigne.

Valoriser les éléments patrimoniaux existants

Les vitrines anciennes peuvent évidemment être réhabilitées dans un esprit de mise en valeur patrimoniale (la conservation pourra être imposée dans certains cas). On pourra restaurer des menuiseries anciennes en bois notamment (les volets bois sont à conserver ou à restaurer dans tous les cas) ou maintenir certains éléments de ferronnerie ou certaines inscriptions anciennes peintes.

Respecter la matérialité de la façade de l'immeuble

Respecter l'architecture d'un immeuble c'est aussi ne pas intervenir sur la façade dans le cas d'une devanture en feuillure (dans le tableau de l'ouverture) et de manière très circonscrite dans le cas d'une devanture en applique. En cas de façade dégradée, la question de la restauration de l'enduit reste la responsabilité de la copropriété qui peut agir dans le cadre d'un ravalement général.

Présentation

Les grands objectifs de la restructuration d'une vitrine **Aspects généraux**

Mettre en œuvre des matériaux de qualité

Il convient d'utiliser des matériaux nobles en évitant tout pastiche. Le PVC ou le polyester (même pour les stores) sont interdits, les plaquages d'imitation (fausse pierre ou fausse brique) sont interdits. Le travail de la modénature (moulures, corniches, pilastres...) devra être particulièrement suivi et ce notamment dans le cas des vitrines en applique en bois. La prolifération d'inscriptions et d'illustrations est interdite tout comme les couleurs trop saturées ou fluorescentes. les inscriptions devront avoir une taille appropriée à la largeur des supports disponibles.

Rendre accessible à tous

La vitrine est aussi la paroi qui permet l'accès au commerce. Le seuil devra être traité de manière que l'espace intérieur soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Sauf en cas d'impossibilité démontrée (cas dérogatoire), il s'agira de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accessibilité avec des seuils en pente, des rampes amovibles...

Des enseignes de qualité

Chaque façade de commerce devra se limiter à une seule enseigne en bandeau et une seule enseigne en drapeau. Seule la raison sociale du commerce et/ou la nature de l'activité doivent figurer sur l'enseigne : la publicité telle que l'affichage de marques est donc interdite. Seuls les lettres et motifs peuvent être rétro-éclairés, les caissons lumineux sont donc interdits. Les enseignes perpendiculaires fixées sur les angles d'immeubles, les enseignes mobiles, les enseignes sur balcons et garde-corps des étages, les caissons lumineux translucides, les dispositifs lumineux clignotants ou défilants, les surlignages en tubes luminescents, les rampes lumineuses ainsi que les enseignes publicitaires sont interdits.

Périmètre d'application



**Le cœur historique
de Corte**

1 La devanture et son environnement

Quelques principes généraux

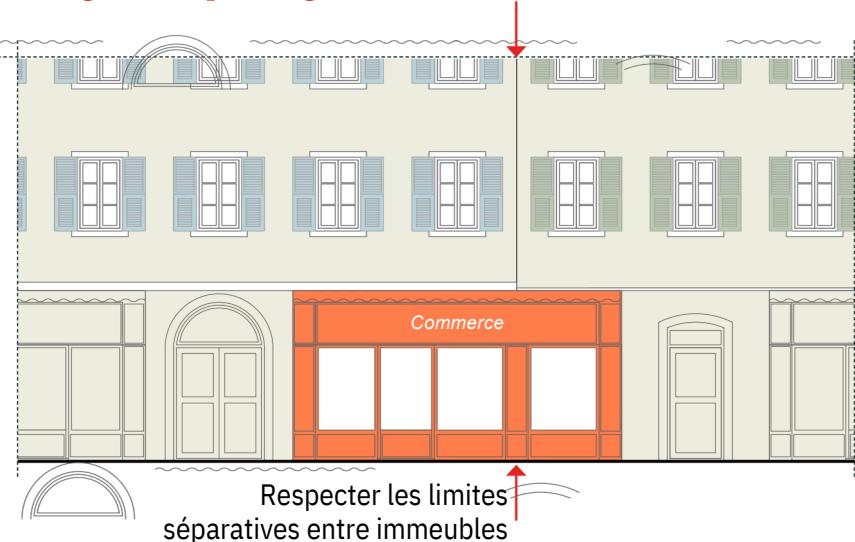


- Respecter des principes d'alignements horizontaux et verticaux
- Prendre en compte la façade dans sa globalité, ses matériaux, sa modénature, ses couleurs
- Respecter le rythme des limites parcellaire et distinguer fonction commerciale et fonction résidentielle

1 La devanture et son environnement

Ce qu'il ne faut pas faire

NON



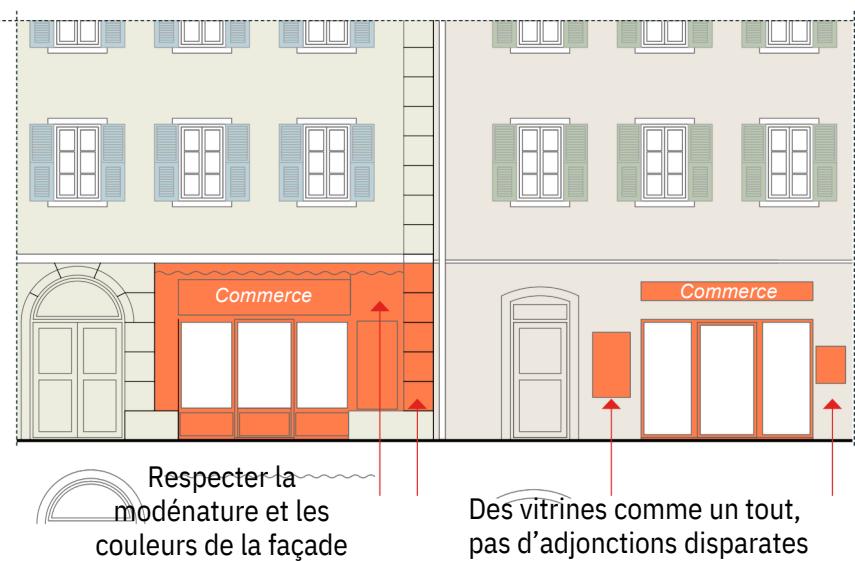
NON



Distinguer l'usage commercial de l'usage privatif du RDC

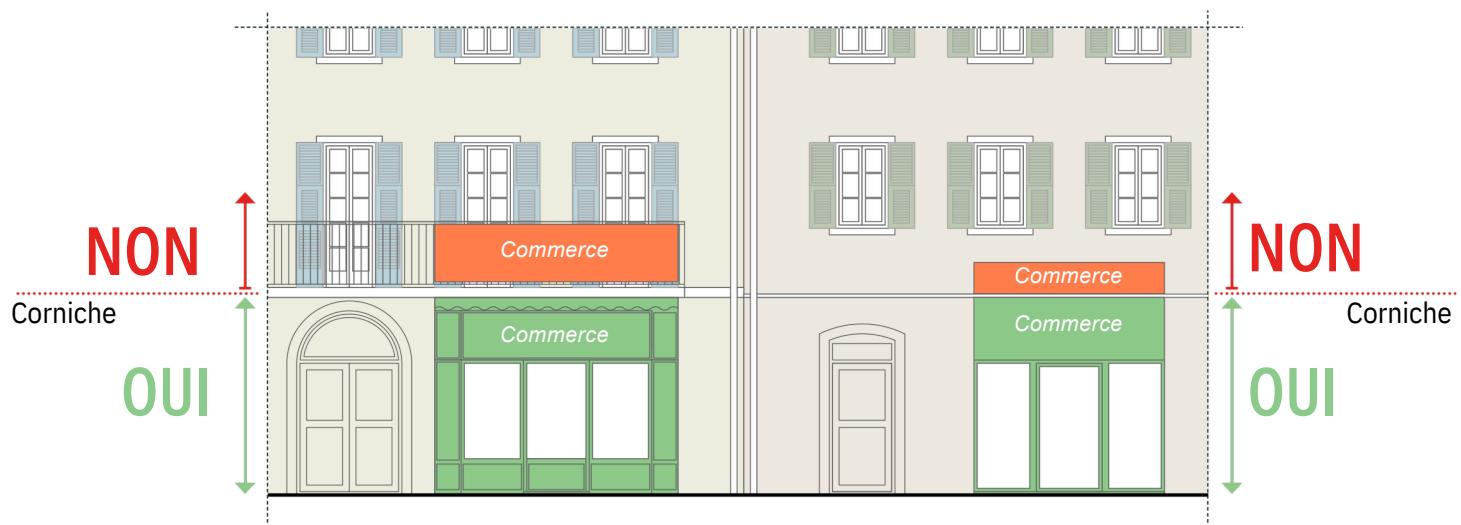
Eviter les compositions trop fortement dissymétriques

NON



1 La devanture et son environnement

Un élément typiquement Cortenais : la corniche de séparation entre RDC et R+1

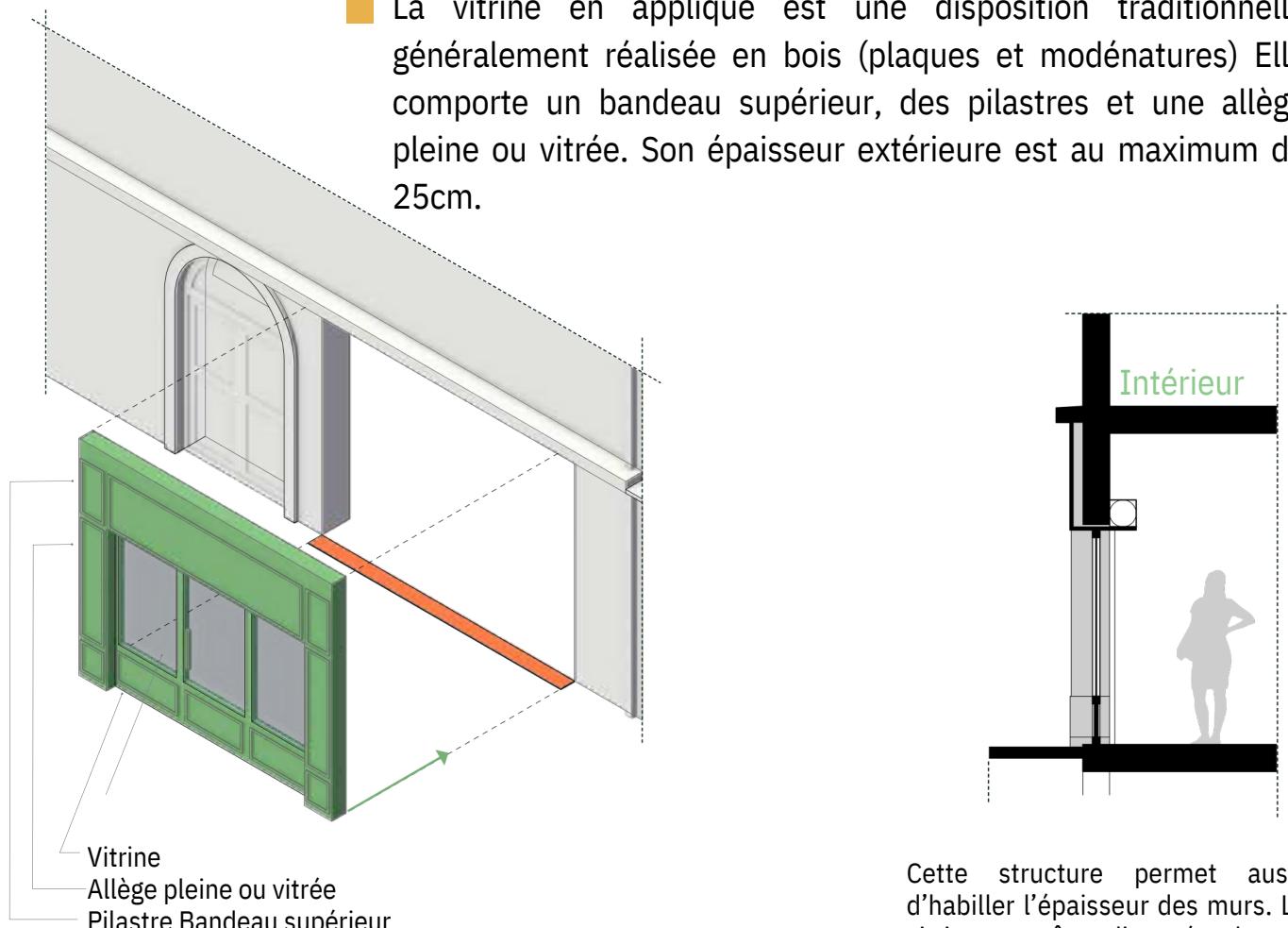


- La vitrine et les enseignes sont toujours disposées en-dessous de la corniche de séparation entre le RDC et le R+1 (dans le cas d'une absence de corniche, se référer aux bâtiments voisins)

2 Les différents types de devantures

A - La vitrine en applique

■ La vitrine en applique est une disposition traditionnelle généralement réalisée en bois (plaques et modénatures). Elle comporte un bandeau supérieur, des pilastres et une allège pleine ou vitrée. Son épaisseur extérieure est au maximum de 25cm.



Cette structure permet aussi d'habiller l'épaisseur des murs. La vitrine peut être disposée plus en profondeur dans le cas de l'aménagement d'un porche pour les personnes à mobilité réduite.

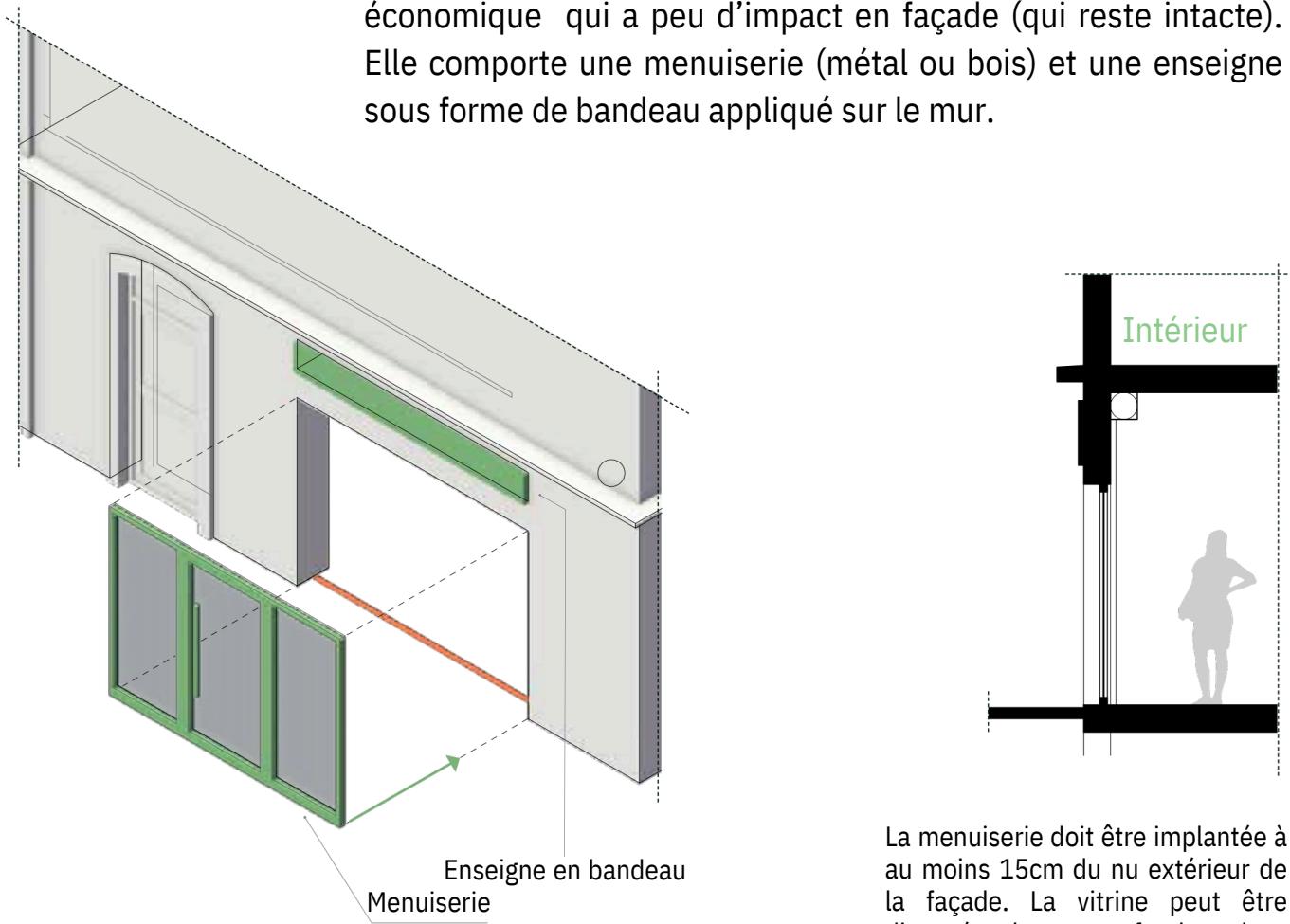
Quelques exemples



2 Les différents types de devantures

B - La vitrine en feuillure

La vitrine en feuillure est une disposition classique et économique qui a peu d'impact en façade (qui reste intacte). Elle comporte une menuiserie (métal ou bois) et une enseigne sous forme de bandeau appliquée sur le mur.



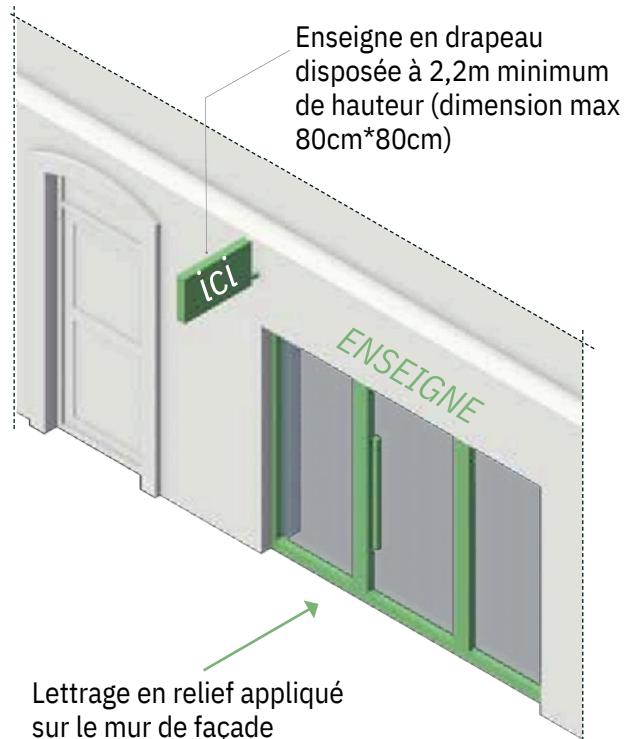
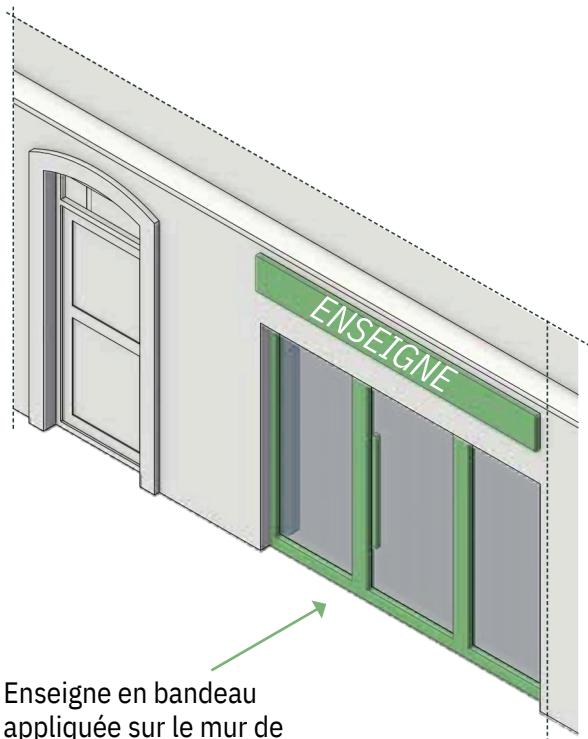
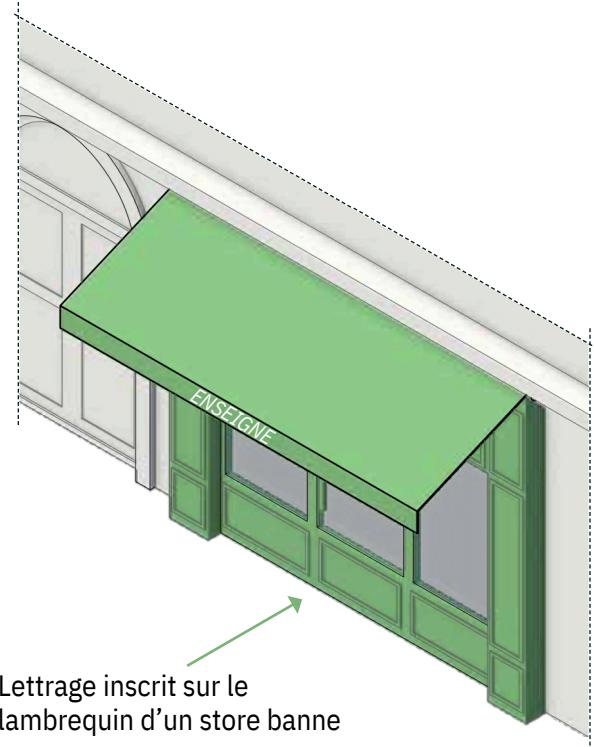
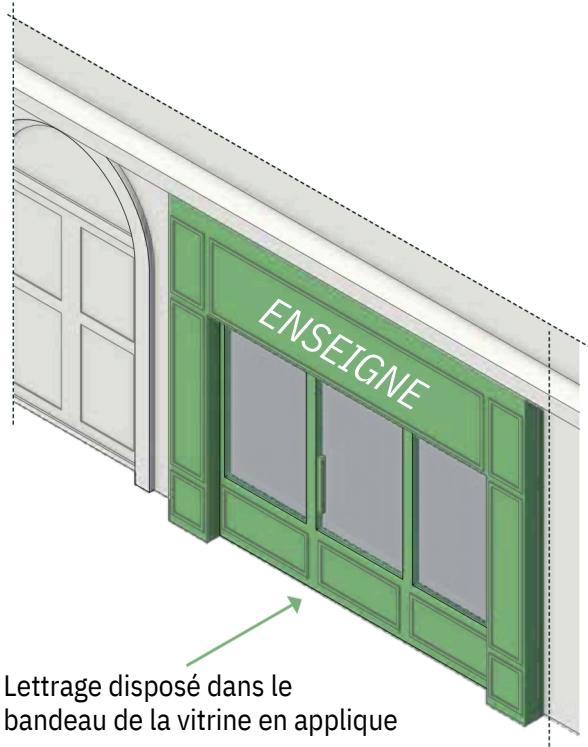
Quelques exemples



La menuiserie doit être implantée à au moins 15cm du nu extérieur de la façade. La vitrine peut être disposée plus en profondeur dans le cas de l'aménagement d'un porche pour les personnes à mobilité réduite.

3 Les enseignes et leur éclairage

Les positions possibles de l'enseigne



Enseigne en bandeau appliquée sur le mur de façade

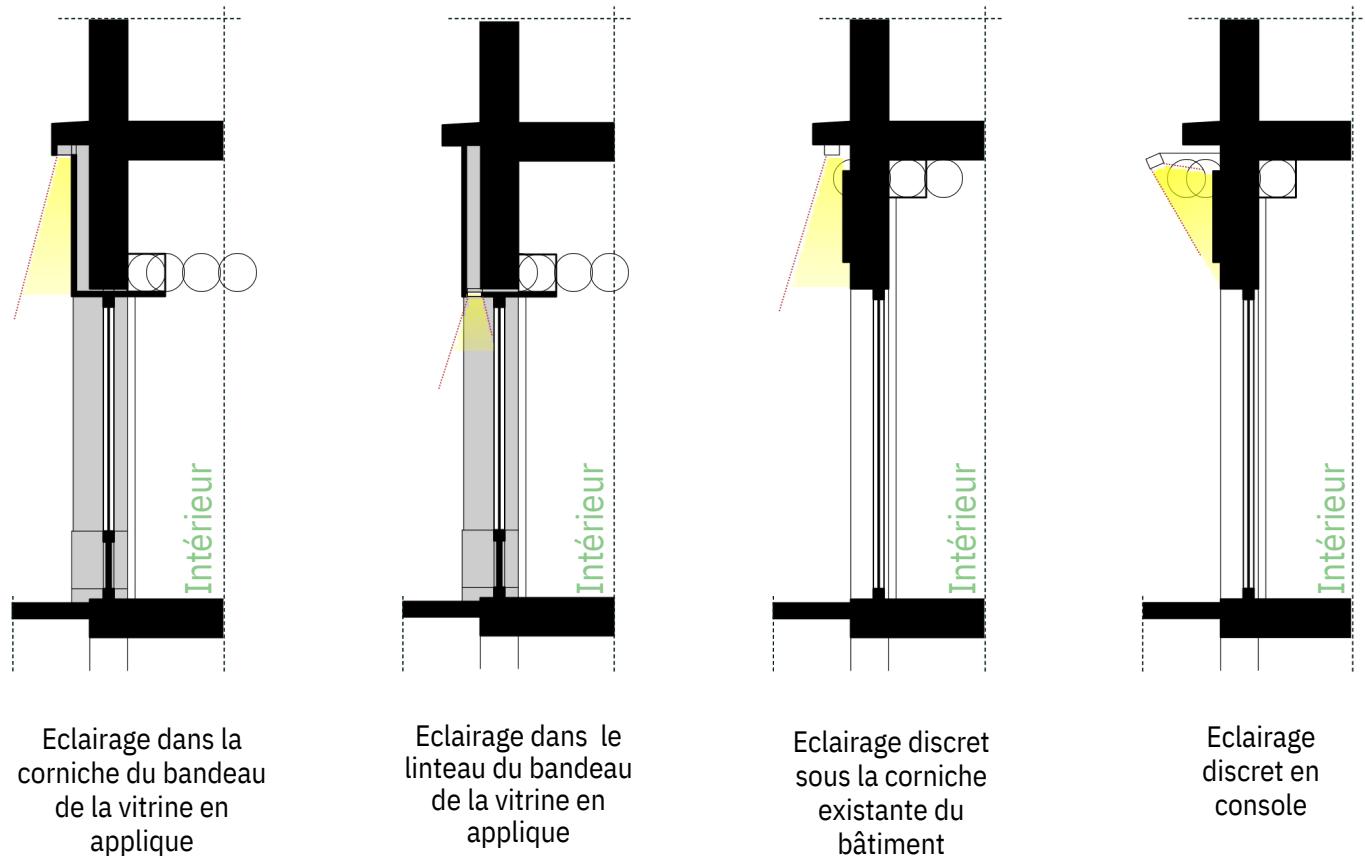
Lettrage en relief appliqué sur le mur de façade
Lettrage rétro éclairé possible

■ Les enseignes en drapeau fixées sur les angles d'immeubles, les enseignes mobiles, les enseignes sur balcons et garde-corps des étages, les caissons lumineux translucides, les dispositifs lumineux clignotants ou défilants, les surlignages en tubes luminescents, les rampes lumineuses ainsi que les enseignes publicitaires sont interdits.

3 Les enseignes et leur éclairage

Comment éclairer la vitrine

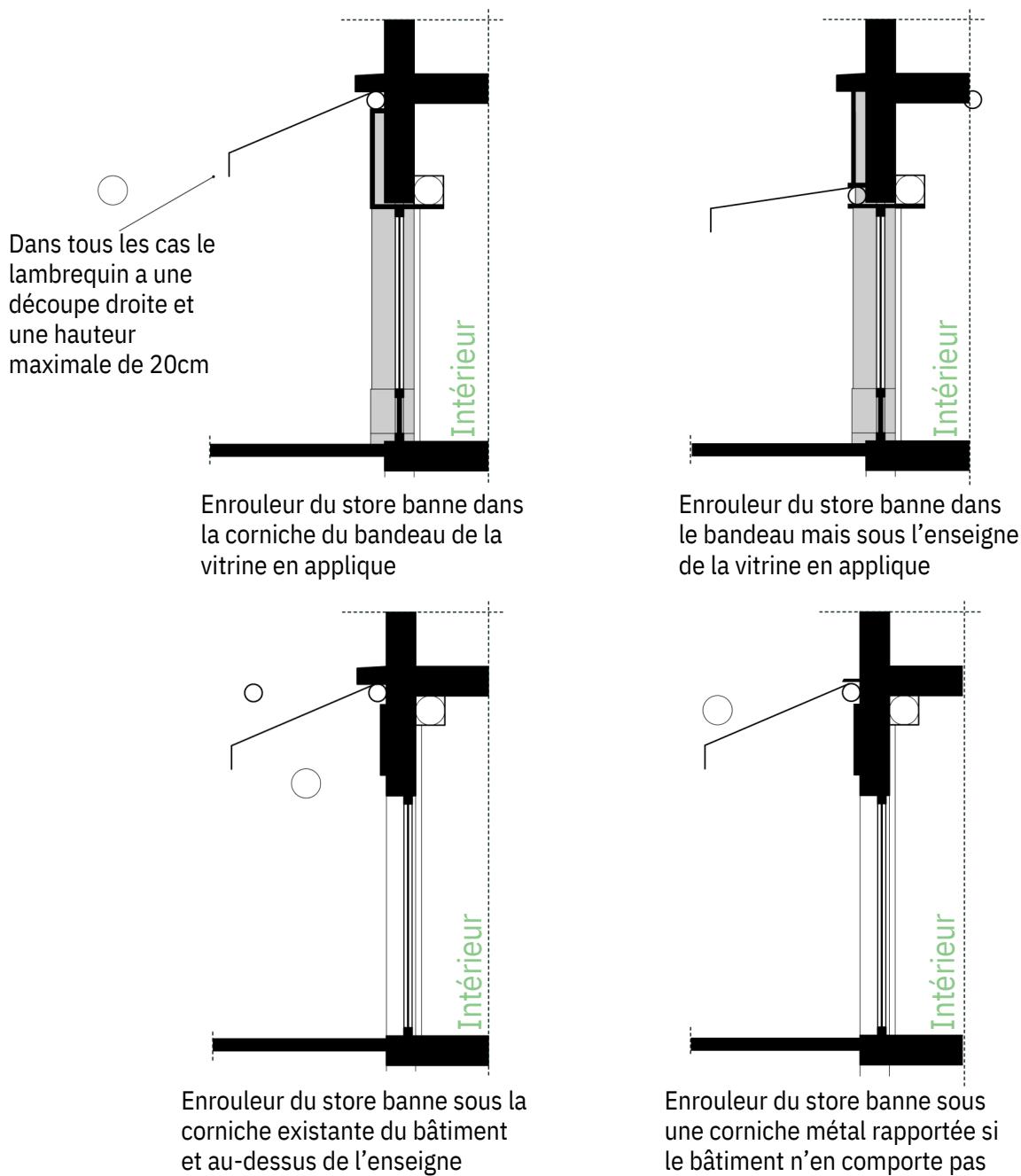
■ Les enseignes peuvent être éclairées discrètement par des spots basse consommation et ce sans créer d'effets d'éblouissement. Les sources lumineuses doivent être intégrées au projet de la vitrine dès la conception. Les lettrages rétro éclairés sont possibles mais les caissons lumineux en bandeau sont interdits.



4 Les éléments de protection climatique

Les positions possibles du store banne

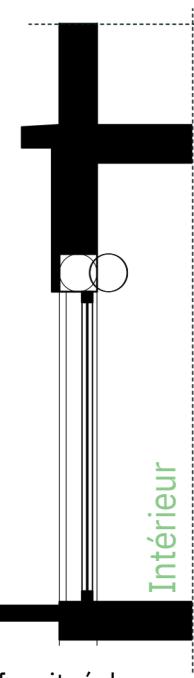
■ Le store banne est un élément de protection vis-à-vis du soleil ou de la pluie qui doit participer de la composition de la vitrine. Il peut être situé au-dessus ou au-dessous de l'enseigne et toujours au-dessous de la corniche de séparation entre RDC et R+1. En cas d'absence de corniche il convient alors de protéger l'enrouleur du store par une bavette métallique. Concernant les couleurs, si le commerce comporte une terrasse, il convient de les harmoniser avec celles des éventuels parasols extérieurs.



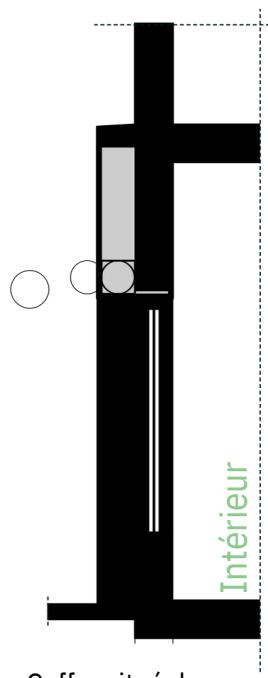
5 Les éléments de fermeture

Les positions possibles du volet roulant

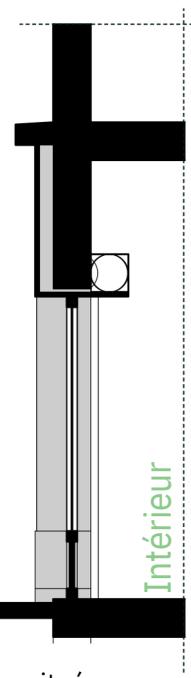
■ Les volets roulants métalliques doivent être ajourés (maille ou tôle perforée) et leurs caissons doivent impérativement demeurer invisibles. Ils peuvent se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur. La pose de volets bois repliables dans l'épaisseur du mur de façade est possible (les volets bois existants sont à conserver).



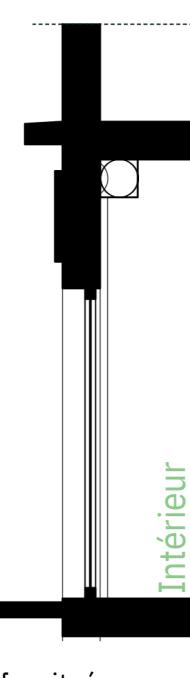
Coffre situé dans l'épaisseur du mur et masqué par l'enseigne. Le volet descend à l'extérieur.



Coffre situé dans l'épaisseur du bandeau de la vitrine en applique. Le volet descend à l'extérieur.

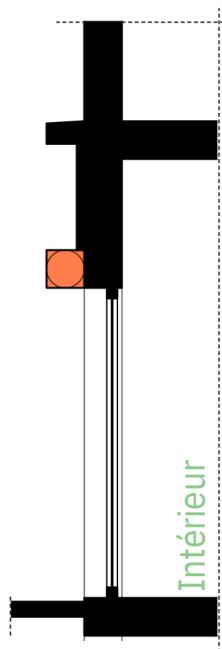


Coffre situé en applique côté intérieur. Le volet descend à l'intérieur. Cas de la vitrine en applique



Coffre situé en applique côté intérieur. Le volet descend à l'intérieur. Cas de la vitrine en feuillure

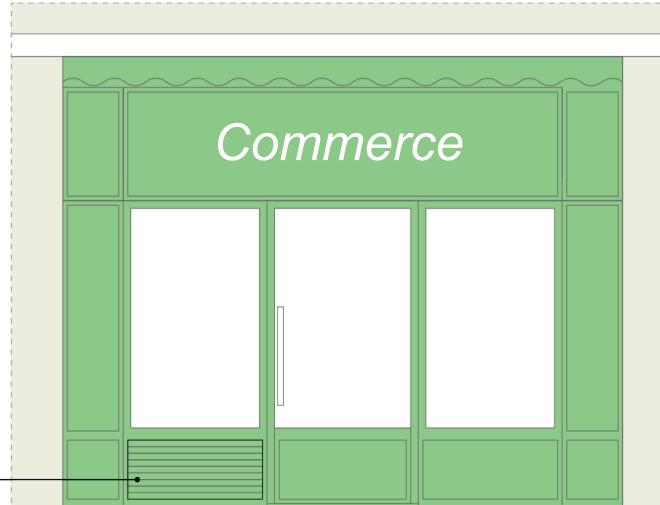
Les coffres situés en applique à l'extérieur en étant visibles sont strictement interdits



6 Les accessoires techniques en façade

Eléments secondaires et composition de la vitrine

Grilles de ventilation basse dans l'allège de la vitrine en applique.

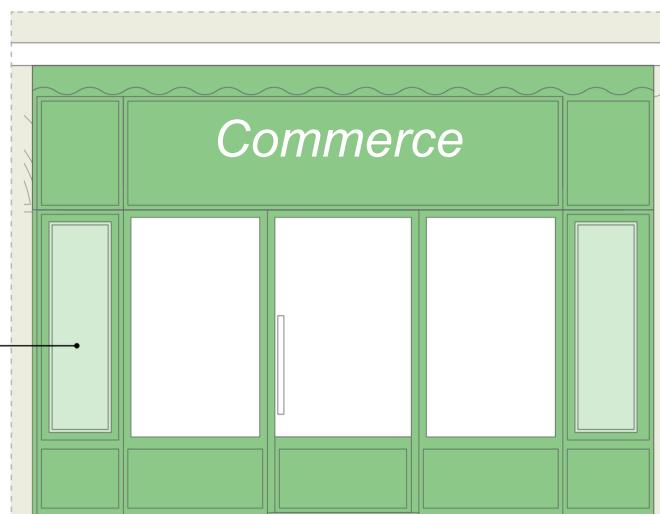


Les blocs de ventilation doivent dans tous les cas demeurer invisibles depuis l'extérieur.

Grilles de ventilation basse dans l'allège de la vitrine en feuillure.



L'intégration de présentoirs vitrés dans les pilastres d'une vitrine en applique est possible



7 La réglementation en vigueur

- Avant de commencer vos travaux, il convient de se renseigner sur les réglementations en vigueur :
 - Plan Local d'urbanisme
 - Règlement de Publicité
 - Règles d'occupation du domaine public
 - Règles en matière de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
 - Règles qui concernent les établissements qui reçoivent du public
 - Règlement de copropriété
 - ...
- Toute création ou modification de devanture commerciale doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme de la Mairie (Code de l'Urbanisme).
- Il vous est vivement recommandé de faire appel à un maître d'œuvre (architecte) pour vous assister dans la conception et la réalisation de votre projet.

8 Les démarches administratives

- L'ensemble des démarches administratives sera à effectuer auprès de la Mairie de Corte :

Mairie de Corte
21 cours Paoli
20250 CORTE
martine.bellenotti@ville-corte.fr
04 95 45 23 00

Courriel pour dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme :
ads@ville-corte.fr